

Le Président

Saint-Pierre, le 18 mars 2015

N/Réf. : 1000/2015

Monsieur Jean-Christophe BOUVIER
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
BP : 4200
97500 SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Le juge administratif a rendu le 05 mars dernier son avis sur la desserte en passagers de l'Île aux Marins. Il lui aura fallu seulement 8 jours pour rendre sa décision alors que j'ai dû saisir ces 10 derniers mois, trois fois la Préfet de l'Archipel à cette fin. Quel gâchis et que de temps perdu encore une fois par des postures incompréhensibles. J'avais pourtant mis en garde l'État à de nombreuses reprises sur le risque d'une saisine à l'approche de la saison touristique, en vain.

Dans son avis, et contrairement à ce que vous laissez sembler penser, le juge administratif constate bel et bien (cf. paragraphe 5) la carence de l'initiative privée, justifiant l'intervention publique. Si vous ne partagez pas cette analyse, il vous appartient sans délai de constater cette carence privée.

En effet, cette carence est un secret de polichinelle car nous savons tous que cette desserte doit être publique. Je vous renvoie à notre table ronde de février 2015 en Préfecture, le doute n'était pas permis.

À ce sujet, je rappelle que les dépenses de la Collectivité étaient d'environ 100 000€ par an pour à peine 7 500€ de recettes. Quel acteur privé serait assez suicidaire pour s'engager dans une telle voie ? Jamais un opérateur privé n'a pu ou ne pourra assumer cette desserte.

Je suis particulièrement attristé par la collusion entre l'État et la Mairie de Saint-Pierre incitant de manière fort hypocrite un privé à se positionner sur ce dossier en faisant miroiter 250 000€ de subvention d'investissement. À croire que tout sera fait pour que la Mairie n'assume pas ses compétences.

Combien de temps allez-vous encore attendre pour constater la carence privée qui ne fait aucun doute, pas plus hier qu'aujourd'hui ? Vous avez déjà attendu 11 jours avant de faire part publiquement de l'avis du juge, il serait donc temps de ne pas répéter les erreurs du passé.

C'est pourquoi, et afin de ne pas laisser passer un jour supplémentaire dans ce dossier, l'État ayant suffisamment fait perdre de temps à l'Archipel, je vous demande de procéder au constat de carence de l'initiative privée.

Par ailleurs, je suis extrêmement choqué par la teneur de votre communiqué de presse dans lequel vous faites in fine état d'un possible acteur privé mettant, de manière fort alléchante, en avant les crédits d'investissement disponibles sur le contrat de développement.

Je vous rappelle que le projet de contrat de développement prévoyait comme acquéreur la Mairie de Saint-Pierre. Or, dans la mesure où celle-ci n'a pas répondu à notre saisine, j'ai dû modifier la fiche en séance officielle le 30 janvier 2015 pour tenir compte d'un éventuel avis du juge administratif. Autrement dit, et nous en étions tous d'accord il y a encore à peine 15 jours, l'acquisition du bateau devait se faire par une collectivité publique. C'était l'objet même de la réunion en Préfecture en février dernier : vous avez tenté en vain, faute d'avis du TA indiquant quelle collectivité devait assumer la desserte, de faire porter l'acquisition soit par la Collectivité soit par la Mairie.

À partir du moment où les choses sont juridiquement claires, je ne comprends donc pas votre attitude ni celle de la Mairie, si ce n'est de tout faire pour ne pas que cette desserte soit publique. Par ailleurs, par souci de cohérence avec son projet Île aux Marins et au titre de l'intérêt général, je pense indispensable que la municipalité conserve toute latitude pour organiser la desserte en fonction de ce même projet.

Enfin, en prenant l'hypothèse extrême d'un subventionnement d'un acteur privé, quelles garanties auront les pouvoirs publics quant au service proposé ? Qu'advient-il de l'outil en cas de cessation d'activité ? De nombreux risques existent si un porteur privé s'engage dans cette voie sur laquelle la Collectivité est fondamentalement opposée.

L'intérêt général doit vous conduire, avec la Mairie de Saint-Pierre, à prendre les mesures qui s'imposent et à cesser toute tentative désespérée de montages juridiques et financiers finalement peu soucieux de l'intérêt du territoire.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expressions de mes sentiments distingués.

Le Président



Stéphane ARTANO



Copies :

- Monsieur le Directeur du Comité Régional du Tourisme
- Madame la Présidente de l'Association Pieds Rouges
- Madame la Présidente de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Île-aux-Marins